Examen de l'expérience professionnelle
Et descriptif des modalités de stage

CNAM

Chaire de Psychologie du travail



Infos sur ➔

Site internet de la chaire de psychologie du travail

- **Dans Onglet « Conditions d'accès »**

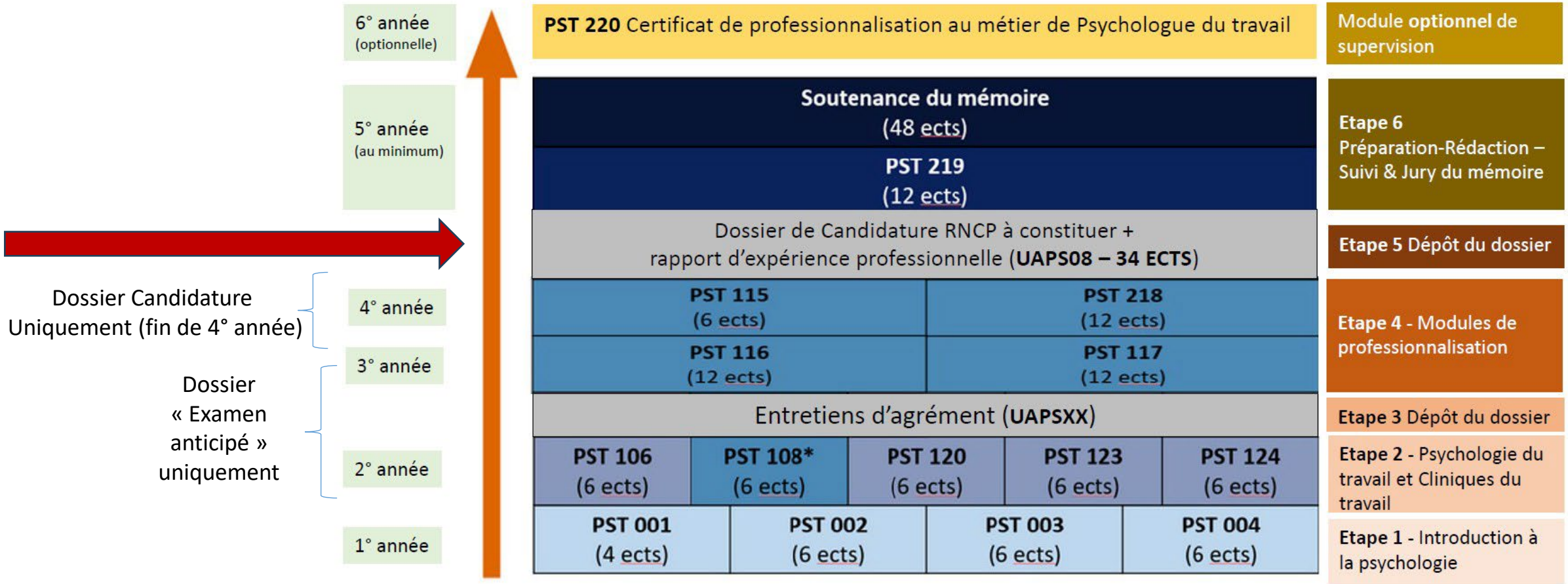
 https://psychologie-travail.cnam.fr/conditions-d-acces-au-titre-de-psychologue-1278816.kjsp?RH=pst_ue&RF=1629800584775

 1. EXPERIENCES DEMANDEES DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHOLOGIE ET STAGE
 2. Télécharger les dossiers de validation de l'expérience professionnelle ici
 (Cf dans l'encadré "*Demande d'examen de l'expérience professionnelle*")
 - https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_ue&RF=pst_ue

L’expérience professionnelle…

La validation de l’expérience professionnelle UAPS08 est nécessaire dans le cadre du dossier de candidature (demande d’agrément /Etape 5) afin d’accéder au cycle de préparation et de soutenance au mémoire (*PST 219 & UAPS07)*

Ce dossier de candidature doit être déposé dans en fin de 4° année et permet donc de valider l’expérience professionnelle



Quels sont les principes du dossier d'expérience professionnelle ?

« Une expérience professionnelle dans le domaine de la psychologie du travail est obligatoire. Cette expérience doit être validée avant l'entrée en PST 219 »

Il faut ainsi justifier :

- soit **de 2 ans** d'une expérience régulière et récente dans le domaine. Cette expérience doit dater **de moins de 8 ans**. (*)
- soit **de 3 ans** d'expérience professionnelle en dehors du domaine avec un stage d'une durée minimum de 100H dans le domaine
 La durée du stage peut être ajustée selon l'expérience préalable de l'élève, après évaluation par le responsable de la filière (**)

(*) L'expérience dans le champ de la psychologie du travail consiste à l'exercice d'une activité tournée vers **le développement des personnes et des situations de travail** *où l'objet de l'activité est autrui et/ou son rapport à l'activité* ➔ *santé, enseignement/ formation, accompagnement et soutien professionnel, psychologique et social, représentation du personnel, transformations socio-techniques des activités, activités syndicales, activités hors travail (monde associatif) ...*
*Dans certains cas, et avec l'accord du responsable , possibilité de faire reconnaitre l'expérience de travail au sein d'un service RH (en lien avec les domaines de la psychologie du travail : formation, transitions professionnelles, recrutement, accompagnement des transformations...), à condition de porter un **regard critique/retour réflexif** sur les activités et missions réalisées, à partir des perspectives et de la posture portées par la psychologie du travail.*

(**) Le stage de minimum 100H peut se dérouler dans un contexte professionnel, institutionnel ou associatif où l'élève est confronté à une activité qui relève du champ de la psychologie (Cf Supra)
L'organisation du stage (temps de présence dans la structure, répartition du planning de présence…) est à la discrétion de l'élève : impliquant une présence régulière *(par exemple : 1 à 2 fois par semaine sur 2 à 3 heures ou plus*), sans pour autant être continue au sein de la structure.
L'immersion et l'expérience sur le terrain doivent être suffisantes pour permettre l'élaboration « du rapport d'expérience ».

Ne pas oublier de déposer l'attestation de stage dans les dossiers

Comment rédiger le rapport d'expérience

Les élèves doivent pouvoir rendre compte dans un rapport d'activité de 10 pages maximum de leur expérience professionnelle dans le domaine.

A titre de conseil pour la rédaction, on recommande de s'attacher à préciser la nature :

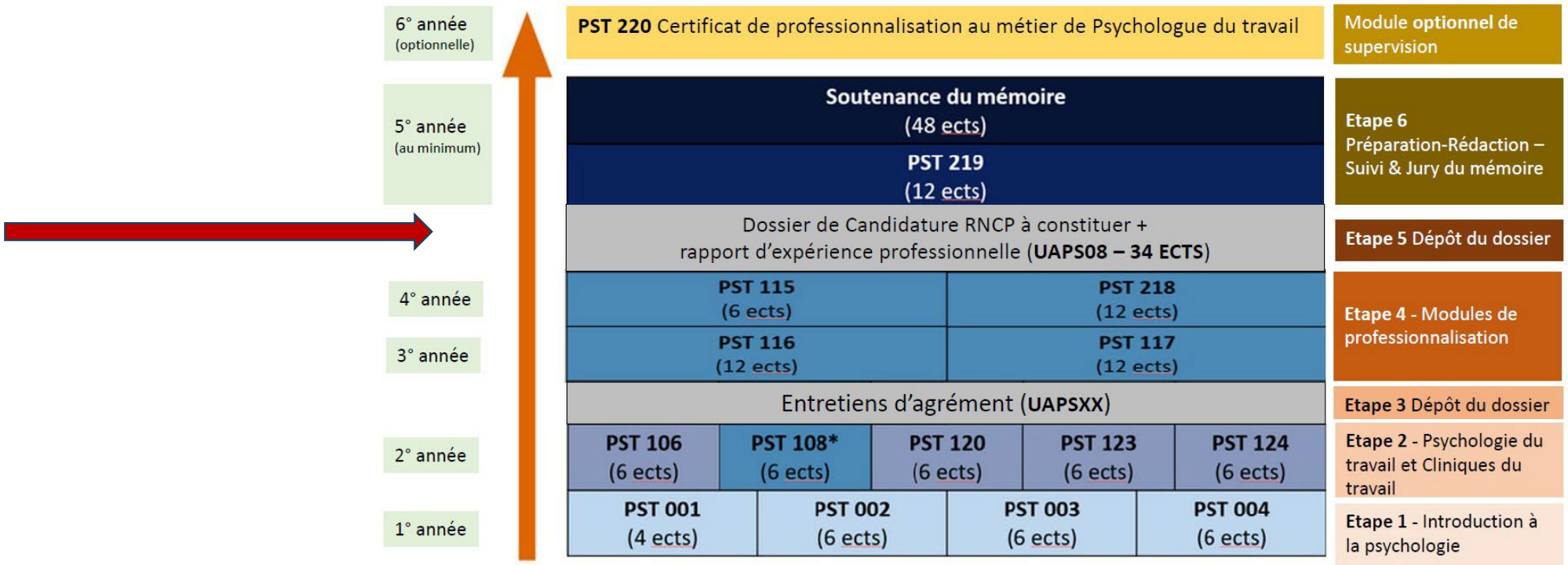
- *Des tâches confiées dans l'organisation : ce qui vous a été formellement prescrit comme professionnel ou comme stagiaire en matière de but à atteindre et de moyens à utiliser.*
- *Des activités réellement menées : ce qu'il vous a fallu faire réellement pour accomplir les tâches confiées.*
- *Du travail collectif dans lequel vous vous êtes trouvés impliqué.*
- *Des outils, matériels ou méthodes réellement mobilisés, transformés ou, au contraire, écartés dans l'activité réelle.*
- *Des travaux de rédaction de documents éventuellement sollicités et réalisés.*
- *Des contacts établis avec des psychologues dans la situation de travail habituelle ou pendant le stage.*
- *Des personnes et des publics concernés par votre activité de professionnel ou de stagiaire. On pourra en préciser le nombre.*

Par ailleurs il pourra aussi être utile de rendre compte, dans le cas d'un stage, de la différence constatée entre vos activités professionnelles hors domaine et les activités accomplies pendant le stage de 6 mois.

Dans tous les cas, le rapport devra s'attacher à rendre compte de l'expérience comprise à partir des difficultés rencontrées et de l'action engagée pour s'y mesurer

Quand et comment déposer le dossier d'expérience professionnelle ?

- Cette expérience doit être validée **dans tous les cas** par un dossier de **candidature au titre** qui doit être déposé et validé avant l'entrée en PST 219 (*en fin de 4° année*)



Quand et comment déposer le dossier d'expérience professionnelle ?

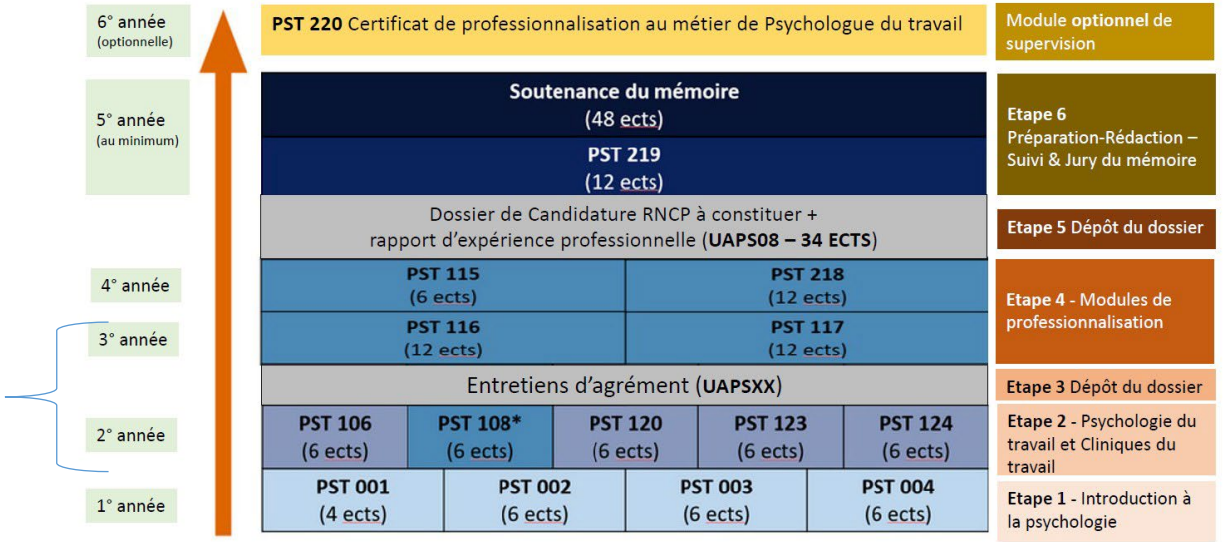
Il existe deux possibilités pour valider l'expérience professionnelle ➔

a) Soit par la procédure d'**examen anticipé de l'expérience (entre la 2° et 3° année seulement)**

1. Vérifiez que vous disposez bien de l'expérience requise, sinon stage de 100 h
2. Télécharger et complétez le dossier de demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle (ici) (avec le rapport d'activité de 10 Pages)
3. Déposez le dossier (sous format papier) dans votre centre de formation respectif : en Région ou sur Paris (à destination du secrétariat de la chaire de PT)
4. Ce dépôt peut se faire au fil de l'eau.
5. Si validation : réception d'une notification à conserver précieusement
6. Cette notification servira de preuve de validation de l'expérience à intégrer au dépôt du dossier de candidature (en fin de 4° année) pour l'agrément en PST 219

Cf Encadré « *Les Unités d'activités UA* » (bas d'écran) pour télécharger ce dossier ➔
https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=pst_ue

Dossier « Examen anticipé » uniquement



Dossier d'examen anticipé entre 2° et 3° année



le cnam

Conservatoire National des Arts et métiers

Demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle

Pour l'obtention du

Diplôme : _____

Suivi dans le Centre Cnam : _____

Pièces justificatives à fournir avec ce dossier ➔

- Attestation(s) employeur(s)
- Attestation de stage dans le domaine (si expérience professionnelle hors domaine)
- CV Détaillé
- Rapport d'activité de 10 pages

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

e-mail : _____

N° de téléphone mobile : _____

Fait à _____ le _____

Signature

Cf Encadré « *Les Unités d'activités UA* » (bas d'écran) pour télécharger ce dossier ➔
https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=pst_ue

Quand et comment déposer le dossier d'expérience professionnelle ?

Il existe deux possibilités ➔

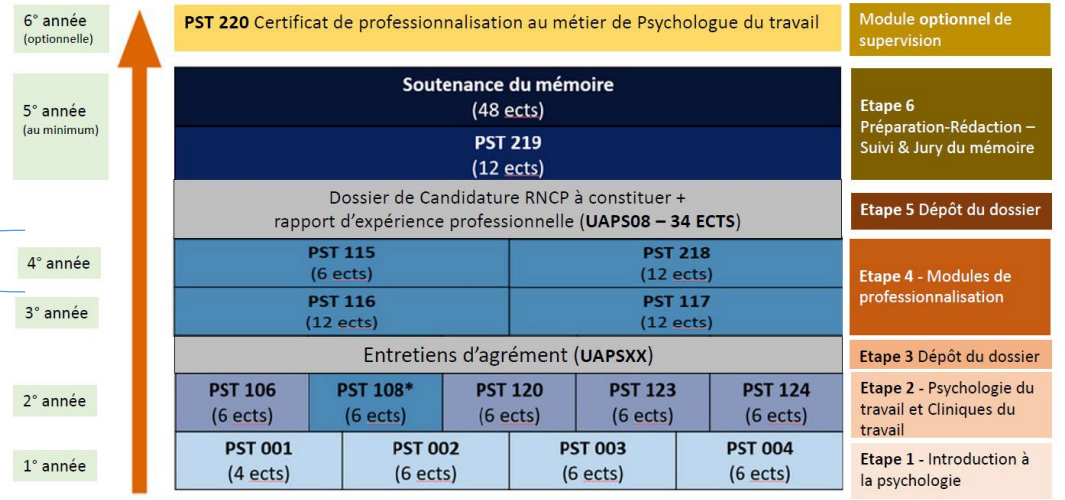
b) Soit par la procédure d'**examen classique de l'expérience dans le cadre du dossier de candidature (en fin de 4° année seulement)**

1. Vérifiez que vous disposez bien de l'expérience requise, sinon stage de 100 h
2. Télécharger et complétez le dossier de candidature pour l'entrée en PST 219 (ici) en fournissant les différentes pièces demandées *(dont l'expérience professionnel et le rapport d'activité de 10 Pages)*
3. S'inscrire à l'UAPS08 (Pour Paris : à la fabrique des compétences / En région auprès de votre Centre)
4. Déposez ce dossier (sous format papier) dans votre centre de formation respectif : en Région ou sur Paris (à destination du secrétariat de la chaire de PT)
5. Ce dépôt se fait en **fin** de 4° année
6. Si validation : inscription de l'UAS08 et agrément pour PST 219 & Mémoire

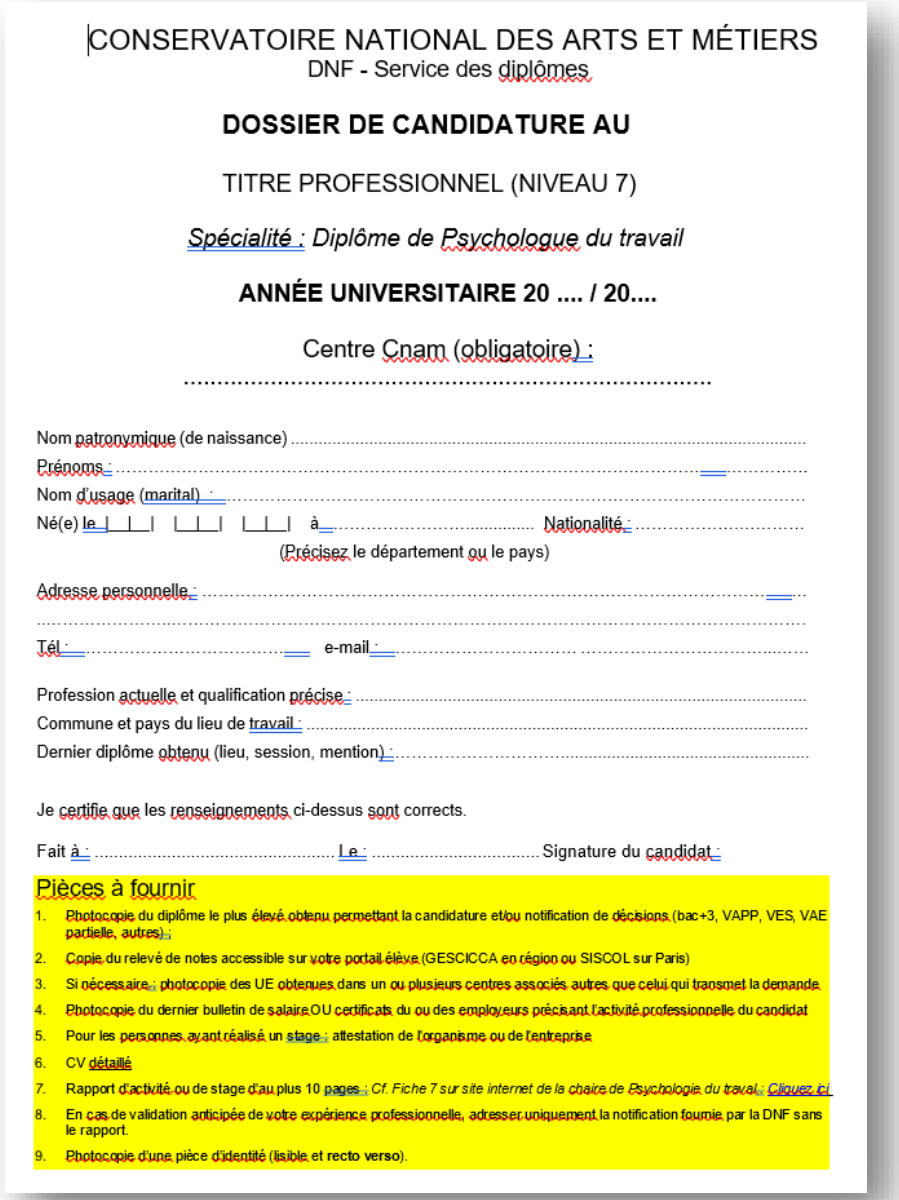
NB : *Pour rappel : si examen anticipé déjà validé, utilisez et complétez ce dossier de candidature* (ici)) *, mais glisser la notification en lieu et place du rapport d'activité et de la justification de l'expérience professionnelle*

Cf Encadré « *Les Unités d'activités UA* » (bas d'écran) pour télécharger ce dossier ➔
https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=pst_ue

Dossier Candidature
Uniquement (fin de 4° année)



Dossier d'examen Classique *(dossier de candidature PST 219)*



CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
DNF - Service des diplômes

DOSSIER DE CANDIDATURE AU

TITRE PROFESSIONNEL (NIVEAU 7)

Spécialité : Diplôme de Psychologue du travail

ANNÉE UNIVERSITAIRE 20 / 20....

Centre Cnam (obligatoire) :
.....

Nom patronymique (de naissance)
Prénoms :
Nom d'usage (marital) :
Né(e) le |__|__| |__|__| |__|__| à Nationalité :
(Précisez le département ou le pays)

Adresse personnelle :
.....
Tél : e-mail :

Profession actuelle et qualification précise :
Commune et pays du lieu de travail :
Dernier diplôme obtenu (lieu, session, mention) :

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont corrects.

Fait à : Le : Signature du candidat :

Pièces à fournir

1. Photocopie du diplôme le plus élevé obtenu permettant la candidature et/ou notification de décisions (bac+3, VAPP, VES, VAE partielle, autres) ;
2. Copie du relevé de notes accessible sur votre portail élève (GESCICCA en région ou SISCOL sur Paris)
3. Si nécessaire : photocopie des UE obtenues dans un ou plusieurs centres associés autres que celui qui transmet la demande
4. Photocopie du dernier bulletin de salaire OU certificats du ou des employeurs précisant l'activité professionnelle du candidat
5. Pour les personnes ayant réalisé un stage : attestation de l'organisme ou de l'entreprise
6. CV détaillé
7. Rapport d'activité ou de stage d'au plus 10 pages ; *Cf. Fiche 7 sur site internet de la chaire de Psychologie du travail ; Cliquez ici*
8. En cas de validation anticipée de votre expérience professionnelle, adresser uniquement la notification fournie par la DNF sans le rapport.
9. Photocopie d'une pièce d'identité (lisible et recto verso).

Cf Encadré « *Les Unités d'activités UA* » (bas d'écran) pour télécharger ce dossier ➔
https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=pst_ue